



Litige avec la copropriété

Par **jennequin**, le **17/05/2008** à **11:59**

J'habite au dernier étage d'un immeuble en copropriété étant propriétaire de mon appartement, la personne qui habite l'appartement du dessous (propriétaire de son appartement) avait une fuite dans ses toilettes au niveau de la canalisation générale, le syndic a envoyé un plombier pour réparer, qui a du intervenir dans mon appartement, et a détérioré mes toilettes a qui dois-je demander d'intervenir pour remettre les toilettes en état, car le plombier me dit qu'il n'est pas peintre ni maçon, puis-je faire intervenir mon assurance habitation ? Celle de la voisine du dessous ou celle du syndic ? car la pièce est a refaire j'ai des photos que j'ai faite avant l'intervention du plombier, je peux donc prouver que c'est bien lui qui a détérioré la pièce ?
merci de bien vouloir me guider

Par **jeetendra**, le **18/05/2008** à **09:51**

bonjour, logiquement à mon avis c'est l'assurance du syndic que vous devez mettre en cause, surtout n'oubliez pas de signaler ce problème à votre assureur habitation dans le cadre de [fluo]la garantie recours à l'encontre de tiers[/fluo] incluse dans votre contrat d'assurance habitation, cordialement